



Des vacances aux États-Unis cet été? En Europe? MIEUX VAUT SE PROTÉGER AVEC DE LA CRÈME SOLAIRE ET UNE ASSURANCE PRIVÉE!

REPRODUCTION

QUÉBEC, le 18 juin /CNW Telbec/ - Le temps des vacances estivales approche et bon nombre de Québécois se rendront ailleurs au Canada, aux États-Unis ou encore en Europe pour s'offrir du bon temps! Mais attention...Avant de partir, n'oubliez surtout pas de vous munir d'une assurance maladie privée pour éviter de sérieux désagréments.

Sans assurance privée, un voyageur obligé de recevoir des soins de santé à l'extérieur du Québec risque de devoir déboursier des sommes considérables. En effet, dans la majorité des cas, la Régie ne rembourse qu'une partie du coût de ces services.

Ainsi, pour les soins de santé reçus à l'extérieur du Québec, la Régie rembourse le montant payé pour les frais médicaux, dans la limite des tarifs québécois en vigueur. Quant aux frais des services hospitaliers reçus dans les autres provinces, ils sont remboursés en totalité en raison d'ententes interprovinciales.

Toutefois, à l'extérieur du Canada, les services hospitaliers sont couverts en cas d'urgence seulement (maladie soudaine ou accident). Ils sont remboursés jusqu'à concurrence de 100 \$ par jour.

Par ailleurs, la Régie ne paie pas le transport ambulancier ni les médicaments achetés à l'extérieur du Québec (que ce soit au Canada ou dans un pays étranger), même s'ils ont été prescrits par un médecin.

Exemple de coûts dans une autre province canadienne

Une jeune femme de 20 ans, de passage en Ontario, subit une fracture du fémur à la suite d'un accident de vélo.

	Montant demandé	Montant remboursé par la Régie	Montant à la charge de l'assurée
Services hospitaliers	Ententes interprovinciales		0 \$
Services professionnels	928 \$	422 \$	486 \$
Total	928 \$	422 \$	486 \$

Exemple de coûts à l'extérieur du Canada

Un homme de 73 ans, en vacances en Floride, se présente au service des urgences pour des douleurs abdominales.

	Montant demandé (en dollars canadiens)	Montant remboursé par la Régie	Montant à la charge de l'assurée
Services hospitaliers (deux jours)	16 452 \$	200 \$	16 252 \$
Services professionnels	1 604 \$	183 \$	1 421 \$
Total	18 056 \$	383 \$	17 673 \$

Pour être assuré par la Régie de l'assurance maladie du Québec

Le coût des services de santé couverts par le régime d'assurance maladie est remboursé à condition que la personne assurée ait une carte d'assurance maladie valide.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires concernant les services de santé couverts à l'extérieur du Québec par la Régie de l'assurance maladie du Québec ainsi que les modalités de remboursement, consultez le site Internet www.ramq.gouv.qc.ca.